

**Procès-verbal Conseil Municipal
SEANCE du Dimanche 13 Novembre 2022**

Sorbs, le 13 Novembre 2022

Date de convocation : Lundi 7 Novembre 2022

Date d'affichage : Lundi 7 Novembre 2022

Présents : BONNET Micheline - FRONTIN Claudine - VIALA Malory et MM. CAMPLO Ludovic - CAUVAS Sébastien - OLLIER Eric

Absent excusé : RANDON Christian, procuration à FRONTIN Claudine

Ordre du jour :

- Délibération : validation de la clé de répartition suite à la dissolution du SIVOM du Larzac
- Délibération : décision modificative budget d'investissement
- Délibération : créance admise en non-valeur
- Cession bail appartement communal
- Suite atelier communal dans le cadre du PLUI
- Point sur les différentes représentations
- Retour sur la réunion avec les habitants
- Communication : réparation articles du journal municipal
- Questions et informations diverses
- Augmentation loyer
- Subvention biodiversité / Natura 2000
- Point travaux : jardin d'enfants Epareuse chemins
- Point sur les instances en cours

La séance démarre à 10H35.

Le Maire fait lecture du procès-verbal de la séance du 2022.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Malory Viala

- **Point supplémentaire à l'ordre du jour** : éclairage public

- **Délibération : validation de la clé de répartition suite à la dissolution du SIVOM du Larzac**

Monsieur le Maire informe qu'une réunion s'est tenue le 19 octobre 2022 à la sous-préfecture de Lodève, en présence des représentants des communes membres de l'ex-SIVOM du Larzac, afin de trouver un accord sur la clé de répartition à adopter pour le partage des excédents de fonctionnement et d'investissement du SIVOM

Il a été convenu de retenir une clé de répartition s'articulant sur 2 critères :

- répartition entre les 11 communes au prorata de la population soit pour Sorbs : 2,80 %
- la part revenant à la commune du Caylar est diminuée de la somme forfaitaire de 35000€, somme répartie entre les 10 autres communes.

Approuvé à l'unanimité

- **Délibération : créances admises en non-valeur**

Madame la première adjointe explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le Trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement, le montant des titres à admettre en non-valeur s'élève à 3672€

Approuvé à l'unanimité

- **Délibération : décision modificative budget d'investissement**

Monsieur le Maire expose que les crédits ouverts pour la voirie sur le budget 2022 sont insuffisants, il est donc nécessaire de réajuster les lignes budgétaires concernant l'investissement

Approuvé à l'unanimité

- **Cession bail appartement communal**

Le logement communal situé 3 place de l'Église sera disponible à partir du 01/02/2023, une diffusion est prévue dans les communes voisines.

Dépôt des demandes jusqu'au 15 décembre 2023

- **Augmentation des loyers**

La révision annuelle des loyers pour les appartements communaux est prévue en janvier 2023 en fonction de l'indice de référence des loyers

- **Subvention biodiversité / Natura 2000**

Affectation de cette subvention à la rénovation de la mare du Lavagnol.

- **Suite atelier communal dans le cadre du PLUI**

Le Conseil prévoit une réunion de travail avec le bureau d'études, pour définir les éléments patrimoniaux le zonage final et les modalités pour la tenue de la réunion publique.

Concernant les Zones STECAL une information sera apportés aux habitants afin que se manifestent d'éventuels porteurs de projet.

- **Représentations**

Le maire a fait état des réunions ou instance auxquelles il a été amené à représenter la commune dernièrement :

- réunion publique de présentation de la charte 2022 / 2035 du Parc Régional des Grands Causses où la CCLL entrerait dans le périmètre. (Voir documents et vidéo de présentation sur le site du PNR grands Causses <https://www.parc-grands-causses.fr/une-structure-le-parc/charte-2022-2037-un-projet-de-territoire#.Y5iRgnbMI2w>)
- pays cœur d'Hérault : les comptes rendus sont disponibles sur le site de Sydel.

Concernant le suivi des commissions du SYDEL, Appel du maire à renfort pour suivre les différents groupes de travail, notamment sur la transition énergétique, l'agriculture (Plan Alimentaire Territorial) et les fonds européens (GAL, Groupe d'Action Local). <https://www.coeur-herault.fr/amenagement>
- Grand site de Navacelles : travaux sur le renouvellement du label en cours (<https://www.cirquenavacelles.com/candidaturelabelgrandsitedefrance/>)

Le maire et première adjointe, selon leurs disponibilités, ont suivi une série de séminaires thématique de la CCLL dont le but était de permettre aux élus de mieux connaître les différentes missions de la CCLL, ainsi que les personnels en charge des services. <https://lodevoisetlarzac.fr/>

- **Réunion avec les habitants**

Suite au retour des questionnaires et de l'étude de leurs contenus, la poursuite des réflexions va être mise en place sous forme d'ateliers.

Un premier atelier « eau et énergies renouvelable » débute le jeudi 1 décembre

Un atelier « Place du village » va être programmé

- **Extinction éclairage public**

Il est prévu un contact avec Hérault Énergie pour procédure d'extinction (totale, partielle) et possibilités techniques afin de prendre le plus possible compte de la volonté des habitants. La diminution de la luminosité la nuit agit favorablement sur la biodiversité et permet des économie d'énergie.

- **Tribunal administratif**

Suite au jugement du TA, la commune se renseigne pour les suites à donner

- **Point travaux : jardin d'enfants, Epareuse, chemins**

Barrières pour le Jardins d'enfant :

Un devis a été réalisé pour la pose de ganivelles. Montant : 554 euros TTC

Devis pose autoentrepreneur : 200 euros TTC

Accord pour l'engagement de ces dépenses en vu de la clôture du dossier.

Travaux d'entretien des haies sur Chemins :

L'entreprise Carceller est retenue pour réaliser ces travaux sur la base d'un devis de 816 euros TTC.

- **Communication : réparation articles du journal municipal**

La prochaine édition du journal paraîtra en Janvier 2023.

Une répartition des articles s'organisera entre les membres de l'équipe.

Fin de séance à 12H45

La secrétaire de séance

Le Maire

Malory Viala

Eric OLLIER

